

Christelle Pot 2014

Bien vivre à Saint-Gilles

Municipales 2014

L'avenir de Saint-Gilles

C'est vous !



Saint-Gilles, le 20 février 2014

A l'attention de M. Jean Pierre Marquer, vice-président de Saint-Gilles Nature Environnement

Monsieur,

Dans votre courrier daté du 20 janvier dernier, vous m'avez adressé, en tant que tête de liste, un questionnaire destiné à connaître les engagements que la liste « Bien Vivre à Saint-Gilles » mettra en œuvre au cours du mandat à venir si elle est élue.

En effet, les membres de *Saint-Gilles Nature Environnement* ont décidé d'interroger les candidats aux prochaines élections municipales autour de huit questions importantes pour l'environnement, afin que les saint-gillois et saint-gilloises aient une vision claire et globale de la prise en compte de cette thématique dans leurs programmes.

La liste « Bien Vivre à Saint-Gilles » salue cette initiative citoyenne de votre association qui entre pleinement dans le cadre de la démarche de démocratie participative et de transparence que nous prônons dans notre programme. La prise en compte, transversale, des préoccupations environnementales est un axe important de notre projet et nous pensons que la commune a un rôle important à jouer pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.

Pour ces raisons, nous avons souhaité apporter des réponses détaillées et étayées à chacune des huit questions posées dans votre questionnaire : les pages qui suivent, au-delà des engagements pris, illustrent notre démarche pour le mandat à venir.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la liste Bien Vivre à Saint-Gilles, Christelle POT

Christelle POT

QUESTION 1



La sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, méthanisation, géothermie,...) sont des thématiques liées. Comment comptez-vous les promouvoir au niveau de la commune ?



Le temps de l'énergie fossile abondante et peu chère est dépassé. Il est donc urgent de chercher à répondre à la modification profonde de nos modes de vie.

NOUVELLES ENERGIES

Les nouveaux projets qu'ils soient économiques, sociaux ou sociétaux mettront en œuvre l'indispensable « mix énergétique » (toutes les énergies confondues).

A terme, l'une des thèses de Jean Ollivro, « **l'énergie locale pour une consommation locale** », devrait donc trouver une application concrète :

L'heure n'est plus aux interrogations, mais bien aux solutions.

- permettre à un habitant, un quartier ou un hameau, de produire son énergie localement (éolienne ou géothermie) pour une consommation directe.
- accompagner des projets de méthanisation sur notre commune, en s'appuyant sur les ressources générées par la forte activité agricole.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) voté en 2010 à l'unanimité par le Conseil de Rennes Métropole, engage toutes les communes à un objectif concret : **réduire de 20% les émissions de CO² d'ici à 2020.**

- Dans un premier temps, un bilan des actions déjà engagées lors de la mandature 2008-2014 sera dressé. Il permettra de définir les actions à amplifier, rectifier ou amorcer pour atteindre la sobriété énergétique.
- Il est évident que nous répondrons à cet objectif, et, si possible, nous irons au-delà (parc véhicules et matériels municipaux).

PLAN LUMIERE

Notre engagement en termes de lutte contre le gaspillage d'énergie et de préservation de la vie naturelle nocturne se concrétisera par la mise en place d'un « **Plan Lumière** ».

« La lumière quand il le faut, là où il le faut ! »

Ce plan permettra d'organiser l'éclairage selon les lieux en privilégiant du matériel peu consommateur d'énergie : un éclairage selon l'usage des espaces publics, avec, pour les voies principales, une volonté d'éclairer davantage les zones de conflits d'usage et les cheminements piétonniers.

BATIMENT BASSE CONSOMMATION

En 2009 la commune de Saint Gilles, s'est inscrite dans la démarche expérimentale « **BBC pour tous** » sur le parc

d'**activités de la Forge**, comme 8 autres communes de Rennes Métropole. Cette démarche a des objectifs multiples : sociaux, environnementaux, et économiques.

Nous continuerons à programmer **dans l'habitat groupé, le BBC pour tous**, dans le respect des normes environnementales (chauffage électrique à proscrire, eau chaude sanitaire, solaire à développer).

Nous impulserons, à travers un cahier des charges ou de recommandations aux futurs lotissements, **les normes BBC individuelles** par des actions d'information, de sensibilisation des futurs acquéreurs sur la sobriété énergétique.

ECOQUARTIER

La création d'un écoquartier nous engage dans une politique de développement durable et de développement équilibré, donc :

*Priorité aux écoquartiers
pour les urbanisations
futures*

- **Faire un projet autrement** : réaliser des projets en s'appuyant sur les ressources et les contraintes du territoire tout en prenant en compte les pratiques des usagers (comité de pilotage avec les différents acteurs).
- **Dynamiser le territoire** : optimiser la consommation de matériaux et développer les filières locales et les circuits courts dans l'optique d'un développement économique local.
- **Préservation des ressources** : viser la sobriété énergétique, diversifier les énergies et consolider les filières de valorisation et de recyclage des déchets.
- **Préserver la biodiversité** : densité de logements adaptée au site et non liée à un retour sur investissement, limiter les déplacements individuels motorisés en mettant en place des alternatives de transport collectif, gestion qualitative et économe de l'eau.

SOBRIETE ENERGETIQUE

Nous sommes convaincus que l'équilibre financier et le coût final de la commercialisation de tous les projets immobiliers dans une Zone d'Aménagement Concerté sont un enjeu majeur à la réussite vers **la sobriété énergétique du bâti**.

Dans notre mandature, l'amélioration du bâti privé ancien sera une priorité car celui-ci absorbe plus de 83 % de la consommation énergétique totale du secteur.

Nous souhaitons ancrer Saint-Gilles dans une démarche d'optimisation du parc privé immobilier en s'appuyant sur les compétences de **l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC)**. L'ALEC propose la mise à disposition d'un technicien équipé d'une caméra thermique permettant de cartographier la déperdition énergétique des bâtiments.

A terme nous souhaitons que **80% du parc immobilier privé soient cartographiés** par l'ALEC, et que les propriétaires soient accompagnés dans la mise en œuvre des aménagements conseillés par l'agence.

QUESTION 2



Que prévoyez-vous pour améliorer les transports publics, développer des alternatives au « tout voiture » et encourager les modes de transports actifs (piétons, cycliste...), en favorisant une mobilité économe en énergie ?



Aujourd'hui, le plan circulation des bus du réseau STAR dans Saint Gilles ne répond pas aux demandes de la population, ce qui constitue un frein au développement du transport collectif communal. Nous proposerons rapidement à Rennes Métropole, autorité décisionnaire en la matière, un **nouveau plan de circulation des bus**.

Sur le dernier mandat, la réalisation de la piste cyclable entre Saint-Gilles et Pacé est un point positif. Nous continuerons à **développer des pistes cyclables communales et intercommunales** : Saint Gilles/Clayes et Saint Gilles/L'Hermitage. Une concertation avec le Conseil Général, les communes et les habitants concernés sera engagée.

Une **programmation de l'entretien régulier des sentiers urbains et ruraux** permettra une augmentation de leur fréquentation par les piétons et les vélos.

Les cheminements piétons / vélos seront développés pour créer des liaisons communales douces entre les futures réalisations urbaines et le centre bourg.

Plusieurs lignes de **Pédibus** sont déjà proposées dans la commune, les autres demandes seront soutenues par la municipalité. En concertation avec les parents d'élèves et les associations concernées, nous accompagnerons les **prochaines créations de Pédibus** à travers la commune, **en balisant les cheminements existants et futurs** (arrêt, départ, trajet), et nous créerons **une carte des trajets domiciles/écoles**, pour les nouveaux habitants.

Un regard particulier sera porté à **l'entretien des trottoirs et à l'aménagement de ceux-ci** afin de faciliter les déplacements pour les personnes à mobilité réduite, les jeunes enfants, les seniors, les assistantes maternelles et pour tous les habitants.

Nous voulons **créer une aire de covoiturage** pour développer et faciliter les déplacements vers Rennes et au-delà. La situation actuelle de stationnement sauvage aux abords de la bretelle de la RN 12 sur la route de Clayes, n'est pas satisfaisante et est dangereuse.

QUESTION 3



Quelles sont vos propositions pour favoriser la préservation des ressources naturelles (eau, air, sol, milieux naturels,...)



Nous voulons :

- Continuer la politique « **zéro-phyto** » (eau chaude, désherbage manuel et thermique) menée par la commune depuis 2003.
- Sensibiliser la population par le biais d'actions :
 - « formation environnement »
 - « information aux résidents et futurs résidents via un cahier de recommandations sur :
 - le tri des déchets,
 - le compostage, le broyage des résidus
 - les pesticides
 - la récupération des eaux pluviales, les économies d'eau
 - le jardinage avec méthodes alternatives (paillage avec paille, feuilles ou résidus broyés).

En 2015, Rennes Métropole pourra prendre la compétence « **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** », par conséquent nous élaborerons avec elle **le programme d'entretien, de réfection des milieux aquatiques** (berges de la rivière Vaunoise et ruisseaux Cotardièrre, Mares noires, Pont aux Moines, ...), **cours d'eau et étang**.

D'autre part, notre position « **contre la carrière/sablière** » du site de la Fouaye est motivée par les **pollutions** qui seraient engendrées par l'exploitation de celle-ci (nappes phréatiques, bruits, poussières, trafic de camions, pollution visuelle, dénaturation du cadre, ...).

Pour l'entretien des espaces verts, nombreux sur la commune, nous souhaitons **diminuer les tontes mécaniques** qui participent à la pollution de l'air, pour aller vers :

- **une tonte naturelle**. Nous étudierons la faisabilité de l'écopâturage.
- la mise en place de **gazons fleuris** qui limitent les espaces verts et favorisent la **biodiversité floristique et faunique**.

En ce qui concerne les **véhicules électriques** : des bornes électriques seront déployées sur la commune, et l'élargissement du parc communal actuel sera étudié.

QUESTION 4



Comment prévoyez-vous de maîtriser l'étalement urbain, de veiller à un équilibre entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles ?



Pour répondre à l'augmentation démographique de notre métropole, la commune doit proposer une offre complémentaire de logements, tout en trouvant **un juste équilibre** entre la préservation de son bocage et l'accueil d'une nouvelle population.

L'étalement urbain doit s'intégrer dans le paysage rural, afin de **préserver les espaces et ressources naturels, l'activité agricole et les éléments bocagers**. A ce titre, en adéquation avec la politique de Rennes Métropole de limitation de la taille des parcelles, il sera indispensable de construire un habitat groupé, moins consommateur d'espace.

Saint-Gilles est une commune rurale et doit conserver cette ruralité.

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel et dans sa mise en valeur. Par conséquent, le respect des dispositions du PLU veillant à protéger les zones agricoles et naturelles conciliera **milieu urbain, activité agricole et maintien d'un paysage bocager**.

La biodiversité et la continuité écologique doivent être maintenues, ce qui signifie :

- aucun impact sur la faune et la flore dans les zones à urbaniser
- pas d'impact sur les liaisons écologiques majeures
- prise en compte de tous ces éléments, pour les futurs projets d'urbanisme.

Une étude d'impact prenant en compte l'**augmentation régulière et raisonnée** du nombre d'habitants est indispensable pour adapter à chaque étape les infrastructures de la commune.

Une étude du **PLH (programme local de l'habitat)** pour maîtriser l'emprise foncière doit être réalisée en collaboration avec **Rennes Métropole** dans le cadre du **SCOT** (schéma de cohérence territoriale).

QUESTION 5



Quelles sont vos priorités d'actions pour protéger un cadre de vie de qualité et pour préserver le paysage bocager, au vu des propositions établies par l'étude bocagère de 1997 ?



En 1997, une étude sur la commune de Saint-Gilles visant à établir un schéma d'aménagement bocager qui tienne compte des demandes des différents acteurs du bocage et qui intègre les contraintes du milieu physique, d'écologie et d'urbanisme, a été réalisée. Il sera peut-être nécessaire **d'actualiser cette étude** qui aura bientôt 20 ans

Nous partirons de ces travaux pour protéger un cadre de vie de qualité et le paysage bocager et :

- Valoriser le bocage pour **les agriculteurs**, en maintenant ou en développant « les brise-vents » qui ont des rôles agronomiques appréciés par les exploitants, et pour « l'abri des bêtes », conserver les haies en prairies.
- Conserver les haies les plus larges.
- Privilégier les talus boisés.
- **Replanter des jeunes pousses** pour éviter le vieillissement du bocage.
- **Conserver les chênes et talus** en zones urbanisables pour améliorer le cadre de vie des habitants.
- **Sauvegarder, rénover, créer des haies et des talus** (éléments bocagers) contigus aux chemins de randonnée existants, aux futurs chemins et aux liaisons avec les sentiers des autres communes. Ces haies sont des réserves « faune et flore » et les talus boisés ont un rôle anti-érosif.
- **Travailler avec les associations** comme SGNE, en concertation avec les exploitants, dans le cadre de la conception, la réalisation et l'utilisation des sentiers de randonnée.
- Réfléchir à l'acquisition d'un matériel d'entretien communal et intercommunal pour les chemins communaux.
- Réfléchir et organiser des opérations « plantations collectives », des démonstrations possibles d'entretien des haies et des talus.

Toute la réflexion sur « **le devenir du bocage** » saint-gillois ne peut se penser seule et devra associer **tous les acteurs de la commune** : agriculteurs, habitants, collectivité, associations.

QUESTION 6



Comment comptez-vous favoriser la production et la consommation éco-responsable de produits locaux et, sur ce thème, quelles sont vos propositions précises pour garantir une meilleure qualité aux produits distribués dans les cantines scolaires ?



Dans le mandat 2008-2014, la collectivité locale a introduit progressivement des aliments bio dans les repas de la restauration scolaire (fruits 100 %, légumes 50 %, épicerie bio, féculents 100 %, etc.) en respectant circuits courts et commerce équitable.

Nous continuerons à **développer les aliments bios dans les repas** de la restauration scolaire, en privilégiant les **approvisionnements en circuits courts**, tout en veillant à pratiquer des tarifs raisonnables pour les repas.

Pour compléter une alimentation saine, nous maintiendrons :

- la préparation de la restauration sur place par un professionnel.
- l'organisation des temps forts ou animations autour de l'alimentation bio, de l'éducation au goût, et de l'apprentissage du PNNS (Plan national nutrition santé).
- l'organisation de temps forts pour sensibiliser les convives à une autre manière de s'alimenter.

Les démarches telles celles initiées par SGNE seront encouragées et nous aiderons à faire découvrir par le biais des écoles et des autres associations saint-gilloises le site « Le Clic des champs » (anciennement « Les Paniers de Saint-Gilles »). C'est l'illustration d'un fonctionnement en circuits courts offrant une diversité de produits bios et non bios.

Nous veillerons à les associer aux différents temps forts autour de ces thèmes riches et variés.

Par ailleurs, nous souhaitons :

- Inciter et soutenir tout projet agrobiologique local.
- Initier les jardins familiaux, car le développement du mode de vie urbain, avec les contraintes et le stress qu'il engendre, rend la présence d'espaces de nature à cultiver encore plus nécessaire. Ces jardins deviennent des espaces de liberté, de créativité, d'échanges, de solidarité entre les habitants.
- Accompagner et former avec des partenaires, les « futurs jardiniers » dans la découverte de pratiques de jardinage au naturel et leur faire découvrir « la charte d'engagement » : « Jardiner au naturel, ça coule de source ».
- Proposer à des producteurs locaux ou circuits courts d'enrichir le marché hebdomadaire.

QUESTION 7



Pour articuler tous vos projets d'action communale autour d'un fil conducteur, quelle approche globale et cohérente envisagez-vous de mettre en œuvre ?



Au cours de notre mandat, notre fil conducteur sera la **démocratie participative**.

Elle s'illustrera par :

- L'association des habitants, des citoyens à la vie municipale.
- **Des conseil de quartiers, de hameaux** : démocratie de proximité, **relais citoyens**.

Chaque quartier ou hameau a un référent ou délégué et peut constituer un conseil de quartier.

Celui-ci sera consulté par le maire et les élus.

Le maire pourra les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant leur quartier ou leur hameau.

La cohésion au niveau communal passera par la mise en place d'une commission de délégué(e)s de quartiers et de hameaux.

- **Conseil municipal de jeunes.**

Promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus. Aider à la concrétisation de leurs projets.

- **Conseil des aînés :**

Véritable espace de concertation afin de les faire participer à l'élaboration des projets municipaux.

- **Conseil citoyens : formé de 4 collèges par tirage au sort** : habitants, associations, socioprofessionnels et élus souhaitant réfléchir sur des grands thèmes, par exemple :

- Développement durable et environnement,
- Solidarités,
- Jeunesse,
- Développement économique,
- Communication,
- Transports.

- Réunions biannuelles pour permettre d'échanger sur la vie locale et les projets en cours.

Concertation, écoute, dialogue sont indispensables pour un bien vivre ensemble.

Notre volonté est de **développer** avec tous ces conseils, **une vraie démocratie participative**, c'est-à-dire **un vrai travail de concertation** sur les **futurs projets** de la commune, pour obtenir ainsi **la décision partagée**, sachant que ce n'est qu'un panel de nos actions.

Comment pensez-vous travailler avec le milieu associatif ?



La majorité des membres de notre équipe a un ou des **engagement(s) associatif(s)** dans la commune.

A différentes occasions, beaucoup d'associations communales sollicitent la collectivité pour des financements ou des services en nature. Nous continuerons à répondre à leurs sollicitations et les aider dans l'organisation de leurs manifestations.

Les personnes élues ne devant pas être « **juges et parties** », nous installerons, dès le début de notre mandat, **une commission des conflits d'intérêts**. En conséquence, **tout élu investi dans une association** ne devra pas prendre part au vote de la subvention sollicitée par celle-ci.

Ce n'est pas une question de confiance, mais une question de probité.

Dans les dernières semaines, nous avons **invité les associations** à nous rencontrer (cafés-rencontre). A ces occasions, nous avons recueilli **leurs questionnements, leurs idées et leurs besoins**.

Notre projet « Maison des Associations » répond aux attentes des différentes associations qui créent un tissu à la fois riche et très actif sur la commune. Elle sera **le symbole de la reconnaissance et du soutien** que notre équipe adresse à ceux qui font vivre les associations saint-gilloises.

Elle offrira **une meilleure visibilité** de la vie associative à Saint-Gilles et sera en quelque sorte la « colonne vertébrale » **du lien social**. Elle permettra de générer plus de lien entre les associations elles-mêmes, par de l'entraide, des échanges, selon des modalités qu'il leur appartiendra d'inventer.

Ce futur projet sera pensé avec l'ensemble des associations, des référents de quartiers et des élus, et permettra éventuellement :

- de partager et de mutualiser différents matériels ;
- de stocker leurs archives, leurs biens propres ;
- de bénéficier de salles pour activités, réunions, moments conviviaux etc.

Enfin, nous maintiendrons le « **Forum des associations** », qui est un moment fort en début d'année scolaire.